

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
8 septembre 2025**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ **Personnel départemental :**

✓ Recrutements / affectations :

- Mme Sandra MARTIN-LETAN
- Mme Fanny LECOMTE
- Mme Corinne GOUTTE (recrutement et affectation)
- M. Guillaume LEBARON (recrutement et affectation)

❖ **Divers :**

- Arrêté de constitution et composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Ancelle 2025

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS

Gap, le **21 AOUT 2025****DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Sandra MARTIN-LETAN ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi du poste d'Assistante de direction ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame Sandra MARTIN-LETAN, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, est affectée sur le poste d'Assistante de direction (cotation RIFSEEP B3) au sein de la Direction Prévention et Protection de l'Enfance à compter du 1^{er} septembre 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Sandra MARTIN-LETAN est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Le Directeur Général des Services
chargée du Pôle Cohésion Sociale
et Solidarités


Marie LAUZE**Jérôme SCHOLLY****DESTINATAIRES :**Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Sandra MARTIN-LETAN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le

21 AOUT 2025

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Fanny LECOMTE ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi du poste de Responsable des études routières ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame Fanny LECOMTE, Technicien principal 1^{ère} classe, est affectée sur le poste de Responsable des études routières (cotation RIFSEEP B2) au sein de l'Antenne technique du Buëch à compter du 1^{er} septembre 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Fanny LECOMTE est fixée à l'Antenne technique du Buëch à Veynes.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Pour le Président et par délégation,
La Direction Générale des Services
chargée du Pôle Cohésion Sociale
et Solidarités

Marie LAUZE
Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Fanny LECOMTE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 1 SEP. 2025

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Référent enfance famille ;
- SUR** l'avis favorable de la Directrice Générale Adjointe du Pôle d'affectation de l'agent ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Corinne GOUTTE, Assistant socio-éducatif détachée, est nommée sur l'emploi de Référent enfance famille (cotation RIFSEEP A4) à compter du 1^{er} septembre 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Corinne GOUTTE est fixée à l'Agence Territoriale Nord, Maison des Solidarités à Embrun.

NOTIFICATION

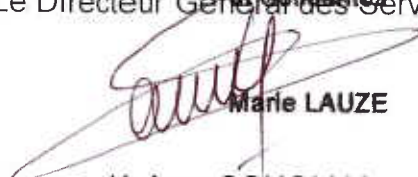
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
Pour Le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Marie LAUZE
Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

- Mme la Directrice Générale Adjointe du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités
- Mme Corinne GOUTTE
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux



Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU - 1 SEP. 2025

OBJET : Recrutement par voie de détachement du ministère de la Justice, de Madame Corinne GOUTTE éducateur de premier grade, détachée dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, au grade d'assistant socio-éducatif.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;
- VU** le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
- VU** le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs ;
- VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n°005250506000501 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'avis favorable, de Madame la Responsable Ressources Humaines, Gestion Administrative et Financière du Ministère de la Justice, au recrutement par voie de détachement de Madame Corinne GOUTTE dans les services du Département des Hautes-Alpes pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Corinne GOUTTE dans son administration d'origine, la classant le 19 mars 2024 au 6^{ème} échelon (IB 528 - IM 457) du grade d'éducateur de premier grade sans ancienneté d'échelon retenue ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Corinne GOUTTE est recrutée par voie de détachement dans les services du Département des Hautes-Alpes dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, au grade d'assistant socio-éducatif pour une durée d'un an, **à compter du 1^{er} septembre 2025.**

ARTICLE 2 : Madame Corinne GOUTTE est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} septembre 2025 :

Assistant socio-éducatif

6^{ème} échelon (IB 528– IM 457)

avec une ancienneté retenue au 19 mars 2024.

ARTICLE 3 : La résidence administrative de Madame Corinne GOUTTE est fixée à EMBRUN.

ARTICLE 4 : Madame Corinne GOUTTE exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 5 : Madame Corinne GOUTTE devra solliciter, soit la prolongation de sa période de détachement, soit sa réintégration auprès de son administration d'origine au moins deux mois avant l'expiration de son détachement.

ARTICLE 6 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION**NOM :****PRÉNOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Madame la Responsable Ressources Humaines, Gestion Administrative et Financière du Ministère de la Justice
- Le supérieur hiérarchique en charge de sa diffusion
- Paye
- Dossier
- Publié sur le site internet
- Contrôle de légalité

ARRETE DU 27 AOUT 2025

OBJET : Recrutement, par voie de mutation, de Monsieur Guillaume LEBARON dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, au grade d'Ingénieur.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux
- VU** le décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005220318001267 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'avis favorable de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, au recrutement par voie de mutation de Monsieur Guillaume LEBARON dans les services du Département des Hautes-Alpes, à compter du 25 septembre 2025 ;
- VU** la dernière situation administrative de Monsieur Guillaume LEBARON dans sa collectivité d'origine, le classant au 6^{ème} échelon (IB 646 – IM 540) du grade d'Ingénieur avec une ancienneté d'échelon retenue au 22 octobre 2023 ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Guillaume LEBARON est recruté, par voie de mutation, au Département des Hautes-Alpes dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, **à compter du 25 septembre 2025.**

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative, Monsieur Guillaume LEBARON est classé et réaffecté comme suit :

Au 25 septembre 2025 :

Ingénieur

6^{ème} échelon (IB 646 – IM 540)

avec une ancienneté retenue au 22 octobre 2023

ARTICLE 3 : La résidence administrative de Monsieur Guillaume LEBARON est fixée à GAP.

ARTICLE 4 : Monsieur Guillaume LEBARON exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 5 : L'intéressé dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressé peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 6 : M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Champsaur-Valgaudemar
- Monsieur Guillaume LEBARON
- Paye
- Dossier

FLUX DEMATERIALISE :

- Contrôle de légalité
- Recueil des Actes Administratifs

Gap, le **21 AOUT 2025**

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le recrutement de Monsieur Guillaume LEBARON par voie de mutation ;
- SUR** proposition du Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Monsieur Guillaume LEBARON, Ingénieur, est affecté sur le poste de Chef de service (cotation RIFSEEP A3) au sein du Service Grands Sites, Énergies et Biodiversité, à compter du 25 septembre 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Guillaume LEBARON est fixée au site Saint Louis à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
chargée du Pôle Coopération Services
et Solidarités

Marie LAUZE

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Guillaume LEBARON
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier



Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

ARRETE du **08 SEP. 2025**

Objet : Constitution et composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Ancelle

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L.121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,
- Vu** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 83 et 95,
- Vu** le décret n° 2005-1173 du 12 septembre 2005 relatif à la présidence des Commissions d'Aménagement Foncier et modifiant le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu** le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural et modifiant le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu** la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 établie par la commission d'établissement de la liste des commissaires enquêteurs pour le Département des Hautes-Alpes dans sa séance du 19 novembre 2024,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ancelle sollicitant la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur son territoire en date du 15 avril 2021,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département des Hautes-Alpes,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ancelle précisant la nécessité du Conseil Municipal de désigner les représentants de cette commission, en date du 1^{er} juillet 2021,

- Vu** le courrier de Madame la Préfète des Hautes-Alpes portant à connaissance les informations nécessaires à l'étude d'aménagement foncier en date du 12 août 2021,
- Vu** la délibération n° CP-22-06-1318 de la Commission Permanente des Hautes-Alpes du 21 juin 2022 portant institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier sur la commune d'Ancelle,
- Vu** la désignation par Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de Gap du commissaire-enquêteur, Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Ancelle et de son suppléant, en date du 06 janvier 2025,
- Vu** la désignation, par le Conseil Municipal de la Commune d'Ancelle, d'un Conseiller Municipal titulaire, de deux conseillers municipaux suppléants, de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis, ainsi que deux propriétaires suppléants, en date du 10 avril 2025,
- Vu** la désignation, par la Chambre d'Agriculture, de trois exploitants, propriétaires ou preneurs, ainsi que leurs suppléants, en date du 30 avril 2025,
- Vu** la désignation, par la Chambre d'Agriculture, d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, en date du 30 avril 2025,
- Vu** la désignation par la Chambre d'Agriculture de deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que leurs suppléants, en date du 30 avril 2025,
- Vu** la désignation, par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes, du délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Alpes, en date du 12 juin 2025,
- Sur** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : Constitution

La Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Ancelle a son siège en Mairie d'Ancelle.

Article 2 : Composition

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune d'Ancelle est composée comme suit :

❖ **Présidence :**

- **Titulaire:** Madame Catherine WALERY - 05130 MONTJAY;
- **Suppléant:** Monsieur Daniel REICHERT - 05130 FOUILLOUSE.

❖ **Maire et Conseillers Municipaux :**

• **Titulaires :**

- Monsieur Jean-Louis CLEMENT, Maire d'Ancelle ;
- Monsieur Luc PELLISSIER, Conseiller Municipal.

• **Suppléants :**

- Monsieur Lionel BROCHIER, Conseiller Municipal ;
- Monsieur Thomas VINCENT, Conseiller Municipal.

❖ **Exploitants, propriétaires ou preneurs :**

• **Titulaires :**

- Monsieur Edouard PIERRE – 05260 ANCELLE ;
- Monsieur Dorian MEIZEL - 05260 ANCELLE ;
- Madame Amandine PIERRE - 05260 ANCELLE.

• **Suppléants :**

- Madame Amandine PELLISSIER - 05260 ANCELLE ;
- Monsieur Théo JARTOUX – 05260 ANCELLE.

❖ **Propriétaires de biens fonciers non bâtis :**

• **Titulaires :**

- Monsieur Johan CESMAT,
- Madame Pascal EYRAUD ;
- Madame Laure MARCELLIN.

• **Suppléants :**

- Monsieur Renaud CHAUVET,
- Monsieur Raymond ESCALLIER.

❖ **Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :**

- Madame Christel GAGLIARDO – 05000 RAMBAUD ;
- Monsieur Philippe BOISSET Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes ;
- Monsieur Claude TEMPIER, Président de la l'Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, 05000 CHATEAUVIEUX.

❖ **Fonctionnaires :**

- Madame Laure DI FURIA-FACHE, Chef du service Foncier et Immobilier ou son représentant ;
- Monsieur Sébastien BELLUE, Responsable Agriculture de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique ou son représentant.

❖ **Délégué du Directeur des services fiscaux :**

- Monsieur Bruno CHARRIER, Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Alpes ou son représentant.

❖ **Représentant du Président du Département :**

- Monsieur Christian HUBAUD, Conseiller Départemental, en charge de l'Agriculture, des Forêts, du Pastoralisme et des Circuits courts ou son représentant.

❖ **Propriétaires forestiers de la commune :**

• **Titulaires :**

- Madame Michèle CESMEAT ;
- Monsieur François GARNIER ;
- Monsieur Georges MEIZEL ;
- Monsieur Sébastien MARCHAND.

• **Suppléants :**

- Monsieur Bernard ESCALLIER ;
- Monsieur Charles PELLISSIER,
- Monsieur Pascal PELLISSIER ;
- Monsieur Marc EYRAUD.

Article 3 : Avis consultatif

La commission peut appeler, à titre consultatif, toute personne dont il lui paraît utile de recueillir l'avis.

Article 4 : Secrétariat

Un agent du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, désigné par le Directeur Général Adjoint, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Article 5 : Vacance d'un membre

En cas de vacance de l'un des membres, il sera procédé à son remplacement par un arrêté modificatif du Président du Département.

Article 6 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, conformément à l'article R.121-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime sur le site internet du Département.

Article 7 : Recours

En application des dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R.414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
- Mme la Chef du Service Foncier et Immobilier
- M. le Responsable Agriculture de l'Agence ADDET
- Contrôle de Légalité

Copie :

- Aux intéressés
- Dossier
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM**PRENOM****DATE****Signature**

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 03/09/2025
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD